**6139**

**PROJET DE LOI**

**portant fusion des communes d’Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen**

La coopération entre les communes d’Esch-sur-Sûre et de Heiderscheid a débuté dès l’année 2000, date de la création d’un syndicat intercommunal pour la création, l’entretien et le fonctionnement d’un centre scolaire intercommunal à Heiderscheid. La commune de Neunhausen était elle aussi convaincue de la nécessité de fusionner afin de faire face aux besoins de la population locale. Vu qu’elle était engagée dans une collaboration étroite en ce qui concerne le personnel administratif avec la commune d’Esch-sur-Sûre, et que le résultat d’une consultation populaire organisée à ce sujet en novembre 2007 s’orientait dans ce sens, le conseil communal a choisi de négocier une fusion avec les communes d’Esch-sur- Sûre et de Heiderscheid.

En mars 2009, les conseils communaux des trois communes ont chacun adopté un document de présentation du projet de fusion, qui a été communiqué aux habitants le 17 avril 2009. En présence du ministre de l’Intérieur, une réunion d’information sur le projet de fusion a eu lieu le 4 mai 2009 à Heiderscheid.

Suite au référendum du 7 juin 2009, les conseils communaux des trois communes se sont prononcés à titre définitif en faveur de la fusion des trois collectivités locales par leurs délibérations concordantes intervenues respectivement les 15 juillet, 5 août et 30 novembre 2009. La convention relative à la fusion fut par la suite signée par les membres concernés du Gouvernement en date du 16 avril 2010.

Le projet de loi 6139 consacre la volonté de réaliser la fusion des communes d’Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen en une nouvelle commune dénommée Esch-sur-Sûre, conformément à l’article 2 de la Constitution et à l’article 2 de la loi communale.